

Pourquoi le perlocutoire est un acte de langage¹

Jeanne-Marie Roux

Centre Prospero - Université Saint Louis, Bruxelles / Marie Curie COFUND

Le perlocutoire est, notoirement, un objet d'étude négligé par les théoriciens des actes de langage, qu'ils soient philosophes ou linguistes². Quand il n'est pas considéré comme inessentiel, la légitimité de son appartenance à la théorie des actes de langage est, plus radicalement, remise en cause³. Nous souhaitons défendre l'idée qu'il est important de faire une place au perlocutoire dans l'analyse du langage issue d'Austin, *mais aussi* – et là est la difficulté – de reconnaître qu'en un certain sens la question de l'appartenance du perlocutoire à la théorie des actes de langage ne peut être aisément écartée, qu'elle constitue en quelque sorte une *bonne question*, dont l'examen permet de faire apparaître des éléments d'analyse importants, si ce n'est essentiels – au sens définitionnel du terme – de la dimension perlocutoire de nos paroles.

Nous en tirerons une forme de défense d'un perlocutoire circonscrit *et donc*, si l'on veut – même si l'expression, un tantinet polémique, peut être trompeuse – d'un perlocutoire *modeste*. En ce sens, le perlocutoire apparaîtrait comme un concept relativement marginal dans l'analyse austinienne des actes de parole pour de très bonnes raisons, des raisons non contingentes, qui tiennent au fait que nous avons affaire ici à une analyse *du langage* : le traitement relativement marginal du perlocutoire est la contrepartie – c'est ce que nous souhaitons défendre – de la nature linguistique des actes considérés.

¹ Nous remercions Sandra Laugier et Daniele Lorenzini, qui nous ont donné l'occasion heureuse d'élaborer cette réflexion sur le perlocutoire, mais aussi les auditeurs de notre conférence initiale, et en particulier Bruno Ambroise, pour ses questions et suggestions précieuses, qui nous ont permis d'améliorer ce texte.

² Un exemple paradigmatique : dans le *Cambridge Handbook of Pragmatics* (K. Allan et K. M. Jaszczolt (dir.), Cambridge, Cambridge University Press, 2012) les actes perlocutoires (« perlocutionary acts » dans le texte) n'apparaissent qu'à une page.

³ C'est le cas par exemple de Keith Allan dans *Linguistic meaning* (Londres et New York., Routledge et Kegan Paul, 1986) ou de Daniel Vanderveken dans *Les actes de discours* (Bruxelles, Mardaga, 1988).

Y a-t-il des arguments qui peuvent permettre d'expliquer le relatif désamour de nombreux théoriciens des actes de langage pour le concept de perlocutoire ? Cette réticence doit-elle être reléguée aux rangs du pur contre-sens, de la négligence coupable ou de l'aveuglement théorique ? Si tous ces travers existent évidemment et si l'on peut regretter qu'ils soient trop répandus, nous pensons pourtant que la réticence relative au perlocutoire n'est pas tout à fait illégitime ou sans raison : l'analyse de ce qui la motive peut permettre de pointer que le perlocutoire, pour rester un objet de philosophie *du langage* ou d'analyse *linguistique*, ne doit pas être compris de manière trop extensive. Autrement dit, nous pensons que ces réticences, prises au sérieux, peuvent constituer une précieuse occasion d'apercevoir le risque que pourrait constituer une analyse du perlocutoire qui relèverait d'une philosophie de l'action qui ne serait plus celle d'une *action réalisée dans et par le langage*, alors même que la perspective des actes de langage nous semble justement précieuse en cela qu'elle analyse leur entrecroisement, et montre son caractère crucial pour nos vies.

Où se situe le risque précisément ? Il procède fort logiquement de la définition du perlocutoire proposée par Austin. Rappelons rapidement quels en sont les éléments principaux. C'est pour introduire « un peu plus de clarté et de précision » dans la thèse très générale selon laquelle nous faisons des choses en parlant qu'Austin introduit la tripartition de la locution, de l'illocution et de la perlocution. Ces trois concepts désignent trois dimensions de chaque acte de langage ou, pour reprendre la description qu'en donne Bruno Ambroise, « trois perspectives différentes prises à l'égard d'un même énoncé qui réussit sur trois plans différents⁴ ». Ces différentes perspectives, pourtant, ne sont pas toujours faciles à distinguer. En particulier, il n'est pas simple de distinguer acte illocutoire et acte perlocutoire.

Voici les caractérisations qu'Austin en donne dans la 8^{ème} conférence de *Quand dire, c'est faire* : l'acte locutoire consiste à faire quelque chose, « [à] savoir la production : de sons, de mots entrant dans une construction, et douée de "signification".⁵ » Mais « l'objet essentiel de son étude », comme cela est bien connu, est l'acte suivant, l'acte illocutoire, qu'il définit ainsi : « il s'agit d'un acte effectué *en* disant quelque chose, par opposition à l'acte *de* dire

⁴ Bruno Ambroise, *Qu'est-ce qu'un acte de parole ?*, Paris, Vrin, 2008, p. 23.

⁵ John L. Austin, *How to do Things with Words*, 1^{re} édition, Oxford, Oxford University Press, 1962, p. 94 ; trad. fr. Gilbert Lane, *Quand dire, c'est faire*, rééd. avec une postface de F. Récanati, Seuil, Paris, 1991, p. 109. Traduction légèrement modifiée. Désormais, nous indiquons systématiquement la pagination dans l'édition anglaise suivie, après une barre oblique, de la pagination dans l'édition française.

quelque chose.⁶ » On produit ainsi, précise-t-il au début de la 9^{ème} conférence, « des énonciations ayant une certaine valeur (conventionnelle).⁷ » Enfin, « Selon un sens différent (C), produire un acte locutoire – et par là un acte illocutoire –, c’est produire encore un troisième acte. Dire quelque chose produira souvent – le plus souvent – certains effets sur les sentiments, les pensées, les actes de l’auditoire, ou de celui qui parle, ou d’autres personnes encore. Et l’on peut parler dans le dessein, l’intention, ou le propos de susciter ces effets.⁸ » Par contraste avec la définition de l’illocutoire, il s’agit alors non d’actes effectués *en disant quelque chose*, mais « d’actes que nous provoquons ou accomplissons *par* le fait de dire une chose.⁹ »

L’opposition du préfixe « il » (qui vient du latin « *in* », qui signifie dans, à l’intérieur) et du préfixe « per » (qui signifie à travers en latin) manifeste entre l’illocutoire et le perlocutoire une opposition entre une intériorité (relative) et une extériorité (relative), opposition qui est explicitée par Austin au début de la 9^{ème} conférence : l’acte illocutoire est un acte qui est interne à l’acte de dire alors que l’acte perlocutoire est en un sens extérieur à celui de dire : l’acte perlocutoire, nous le provoquons ou l’accomplissons *par le fait* de dire une chose ; littéralement, il n’est pas identique au fait de dire une chose, c’en est, pour reprendre les termes d’Austin, la « conséquence ». Et l’on doit bien, précise-t-il, « séparer nettement l’acte effectué [...] et ses conséquences.¹⁰ »

Or, une telle exigence pose problème. Réside ici l’une des difficultés centrales du concept d’acte perlocutoire : il est fondamental, nous dit Austin, de distinguer l’acte de ses conséquences, et donc le fait de dire de ses conséquences, et pourtant, si l’on accuse cette distinction, il devient difficile de penser que le perlocutoire est bien lui-même une dimension d’un acte de parole, et non simplement une conséquence de l’acte de parole ! La « séparation nette » qu’Austin appelle de ses vœux entre l’acte et ses conséquences semble justifier le problème que pointent des théoriciens aussi différents que Marina Sbisà, qui fait droit à l’hypothèse selon laquelle le perlocutoire pourrait ne pas relever de la théorie des actes de parole¹¹, ou Keith Allan, selon qui les perlocutions sortent du cadre d’une théorie de la

⁶ *Ibid.*, pp. 99-100/113.

⁷ *Ibid.*, p. 109/119. Traduction légèrement modifiée.

⁸ *Ibid.*, p. 101/114.

⁹ *Ibid.*, p. 109/119.

¹⁰ *Ibid.*, p. 111/120.

¹¹ Cf. Marina Sbisà, « Locution, Illocution, Perlocution », dans M. Sbisà et K. Turner (dir.), *Pragmatics of Speech Actions*, De Gruyter Mouton, 2013, pp. 58-59.

signification linguistique¹². Et pourtant, manifestement, selon Austin, l'acte perlocutoire est bien un acte de parole, son analyse étant, par exemple (bien d'autres citations sont possibles), très clairement résumée au début de la 10^{ème} conférence, sous la rubrique « nous avons repris le problème à neuf et étudié selon quels sens dire quelque chose consiste à faire quelque chose¹³ ».

En réalité, la solution à ce problème est indiquée par Austin lui-même : elle consiste (évidemment en un sens) à insérer la théorie des actes de langage d'Austin dans sa théorie de l'action, *Quand dire c'est faire* reprenant très manifestement les analyses développées par Austin dans ses deux grands textes de philosophie de l'action, « Plaidoyer pour les excuses »¹⁴ et « Trois manières de jeter de l'encre »¹⁵. Sur ce point, le recours au texte original de *How to Do Things With Words* est indispensable, la traduction française publiée étant trompeuse, car beaucoup moins précise.

Finally we must meet the objection about our illocutionary and perlocutionary acts – namely that the notion of an act is unclear – by a general doctrine about action. [...] [t]he perlocutionary act may include what in a way are consequences, as when we say “By doing x I was doing y”: we do bring in a greater or less stretch of “consequences” always, some of which may be “unintentional”. There is no restriction to the minimum physical act at all. That we can import an arbitrarily long stretch of what might also be called the “consequences” of our act into the nomenclature of the act itself is, or should be, a fundamental common place of the theory of our language about all “action” in general.¹⁶

Ce que nous dit ici Austin n'est pas exactement, comme le laisse entendre la traduction française publiée, que *l'acte comporte en lui-même* toutes ses conséquences – ce qui pourrait laisser penser que l'acte serait défini en lui-même indépendamment de la manière dont on en parle –, mais que *l'on peut attribuer à l'acte* autant de conséquences qu'on le souhaite. Ainsi,

¹² K. Allan, *Linguistic meaning*, Londres et New York, Routledge, 1986, vol. 2, p. 177.

¹³ *Ibid.*, p. 121/129.

¹⁴ J. L. Austin, « A Plea for Excuses », dans *Philosophical Papers*, Oxford, Oxford University Press, 3^{ème} édition [1961] 1979, pp. 175-204 ; trad. fr. L. Aubert et A.-L. Hacker, « Plaidoyer pour les excuses », dans J. L. Austin, *Écrits philosophiques*, Paris, Éditions du Seuil, 1994, pp. 136-170.

¹⁵ J. L. Austin (1961), « Three ways of Spilling Ink », dans *Philosophical Papers*, *op. cit.*, p. 272-288 ; trad. fr. L. Aubert et A.-L. Hacker, « Trois manières de renverser de l'encre », dans J. L. Austin, *Ecrits philosophiques*, *op. cit.*, pp. 229-246.

¹⁶ J. L. Austin, *How to Do Things With Words*, *op. cit.*, pp. 106-107.

ce qui serait considéré, d'un point de vue physicaliste par exemple, comme un même geste de l'index (par exemple dans la perspective d'une opération chirurgicale) peut être décrit selon différents points de vue comme différentes actions, plus ou moins étendues dans le temps, incluant plus ou moins ce qui n'est considéré que comme les conséquences des autres actions : appuyer sur une gâchette, tirer sur un âne, tuer l'âne du voisin¹⁷. C'est ainsi, suggère Austin, que l'on doit comprendre la relation de l'illocution et de la perlocution : l'illocution et la perlocution sont bien le même acte décrit selon deux perspectives différentes, la perlocution incluant en elle ce qui n'est considéré du point de vue de l'illocution que comme des conséquences de l'acte.

Caractériser ainsi la perlocution dans sa relation à l'illocution pose une question évidente. Si la perlocution intègre en elle ce qui n'est considéré du point de vue de l'illocution que comme des conséquences de l'acte, à quel titre intégrer dans le perlocutoire, et donc dans notre analyse des actes de parole, telle ou telle conséquence ? Et à quel titre en exclure d'autres ? Car Austin le précise bien (nous traduisons au plus près la citation précédente) : « nous pouvons inclure dans la nomenclature de l'acte une série d'une longueur arbitraire de ce qui pourrait aussi être appelé les "conséquences" de notre acte ». Si la longueur de cette série est arbitraire, c'est-à-dire indéfinie *a priori*, non « naturellement » fixée, pourquoi la fixer comme ceci plutôt que comme cela ? Pourquoi s'arrêter à telle conséquence plutôt qu'à telle autre ? La définition du perlocutoire nous fournit-elle des critères qui nous permettrait d'en décider ? Pouvons-nous identifier *un acte* perlocutoire comme tel ? Nous pensons que le fait qu'Austin n'ait pas posé ni affronté explicitement cette question dans *Quand dire, c'est faire* est l'une des raisons importantes de la réticence de maints théoriciens à l'égard de la perlocution. Nous pensons qu'il y a là, en effet, une véritable difficulté relative à ce concept, un problème théorique qui exige qu'on y réponde.

¹⁷ Comme l'écrit Austin : « Si on nous demande, par exemple, "Qu'a-t-il fait ? ", nous pouvons répondre "Il a tué l'âne", ou "Il a tiré un coup de fusil", ou "Il a appuyé sur la détente", ou "Il a remué l'index". Et toutes ces réponses peuvent être correctes. » (*Quand dire c'est faire*, pp. 107-108/118). Sur cette question, voir le précieux article de V. Aucouturier, V. Aucouturier, « La pluralité des descriptions de l'action chez Austin et Anscombe », dans Ch. Al-Saleh et S. Laugier (dir.), *J.L. Austin et la philosophie du langage ordinaire*, Hildesheim, Olms, 2011, pp. 245-267.

L'enjeu est considérable. Car par-là même nous interrogeons ce que signifie le fait que l'analyse des actes de parole soit bien une analyse d'actes de *parole* (*speech-act*), ou d'acte de *dire* (*act of saying*) comme Austin le dit lui-même. Que signifie et qu'implique cette caractérisation ? Austin nous renvoie lui-même à cette question dans sa neuvième conférence, lorsqu'il considère cette « nécessité de distinguer les conséquences¹⁸ » de l'acte, et donc le perlocutoire de l'illocutoire. Austin y insiste en effet à plusieurs reprises – non sans de nombreuses précautions de formulation et un ton qui peut donner l'impression qu'il est en train lui-même de chercher la juste expression, qu'il n'est pas ici sur un terrain totalement sûr et balisé : « l'acte de dire » (*act of saying*) n'est pas un « acte physique ordinaire » (*ordinary physical action*)¹⁹. Il faut très vraisemblablement prendre cette deuxième expression avec précaution, car il est fort probable qu'un « acte physique ordinaire » n'existe pas, ni en général ni pour Austin – il met d'ailleurs à plusieurs reprises le mot « physique » entre guillemets. Là n'est en effet pas son propos : ce qui intéresse Austin est moins de créer une catégorie unifiée pour tout acte qui ne serait pas linguistique que de marquer la spécificité des actes de dire à l'égard de la causalité *naturelle*. Or, prendre acte de cette spécificité et de ses implications théoriques apparaît fort délicat à la lecture du chapitre, qui est complexe et assez étrangement technique, comme si le cœur théorique de son propos n'était pas aisé à déterminer.

De fait, identifier ce qui constitue un acte de parole, c'est-à-dire ce qui peut être *circonscrit* et *identifié* comme tel, ne paraît aucunement trivial. D'une part, il est évidemment insuffisant de prendre pour critère le moyen matériel, ou le format de l'acte réalisé, qui serait la réalisation d'un discours : l'insuffisance de cette réponse est précisément la raison qui motive la question à laquelle elle est censée répondre. En effet, si toute succession d'événements dont on pourrait situer la source dans un acte de discours pouvait être décrite comme constituant un grand acte de parole, incluant un nombre totalement indéfini de conséquences, il semble que l'on aboutirait à une conception démesurément extensive du *speech-act* et du perlocutoire par là même, extension qu'Austin refuse, pour des raisons importantes.

Imaginons par exemple le cas où deux amis, emportés dans une discussion passionnée sur la possibilité de dire, dans certaines circonstances, que l'on sait quelque chose, sortent du cadre de la conversation amicale, et en viennent à s'insulter. L'un des deux amis, atterré par la révélation subite qu'il vient d'avoir des principes moraux de son ami, qu'il juge fragiles, s'indigne brusquement et crie à l'autre : « Mais tu peux donc renoncer à ta parole du jour au

¹⁸ *Quand dire, c'est faire*, p. 111/121.

¹⁹ *Quand dire, c'est faire*, p. 113/122.

lendemain ? Je ne peux plus te faire confiance ! » ; l'autre, blessé dans ses sentiments, sursaute violemment et, dans le même geste, bouscule une poussette qui était en train de le doubler sur sa droite, laquelle poussette tombe sur la chaussée (heureusement, rassurons-nous, la voiture qui arrivait alors à moyenne vitesse a le temps de freiner brusquement, mais ne peut éviter un léger choc avec la voiture qui la précédait, l'accident n'occasionnant finalement que quelques coûts matériels). La question est alors la suivante : dans quelle mesure la chute de la poussette, conséquence de l'insulte, peut-elle être décrite comme faisant partie de l'acte de parole dont l'insulte est une dimension ? Dans quelle mesure peut-on considérer que l'homme qui a insulté son ami a, en réalisant cette insulte, provoqué un accident ? Dans quelle mesure, en somme, cette chute de poussette, ou cet accident, relève-t-il de l'acte perlocutoire réalisé par l'homme ayant proféré l'insulte ?

Intuitivement, nous pourrions avoir tendance à dire que cela dépend. Après tout, avant de se battre avec quelqu'un, n'est-on pas censé vérifier que personne ne sera blessé dans notre lutte ? De la même manière, avant de nous disputer avec quelqu'un, ne sommes-nous pas censés nous assurer que nous ne risquons pas de faire souffrir autrui par notre dispute ? Par exemple, en réveillant un bébé, ou en effrayant une personnalité un peu fragile. Il ne paraît pas absurde *a priori* de soutenir que l'homme ayant proféré l'insulte n'est pas étranger au fait que la poussette est tombée sur le trottoir : il semble possible de dire qu'en un certain sens c'est « lui aussi qui a fait ça ». Qu'en est-il pourtant si la poussette arrivait à vive allure dans le dos des deux amis, hors de leur champ de vision, donc ? N'est-il pas abusif dans un tel cas que de les accuser de sa chute ? La responsabilité n'incombe-t-elle pas plutôt à la personne qui promenait la poussette, qui n'aurait pas dû effectuer un doublement si serré et rapide, et donc aussi risqué ? L'insulteur a-t-il vraiment, en ce sens, fait tomber la poussette ? Il se trouve qu'Austin a très directement traité de ce problème dans les textes qu'il a consacré à la philosophie de l'action. Pour affronter le problème du perlocutoire, il convient de poursuivre cette piste ouverte dans *Quand dire, c'est faire*, et d'intégrer pleinement la théorie des actes de parole dans sa théorie de l'action.

La question de la pluralité des descriptions possibles d'un même acte se trouve traitée explicitement dans le grand texte de philosophie de l'action qu'est « Plaidoyer pour les excuses ». L'exemple central, qui sert d'épreuve et de support à l'analyse, est celui du cas *Regina v. Finney*. Il s'agit (difficile exercice de résumé ! les justes termes du récit étant précisément l'objet du procès) du gardien d'un asile d'aliénés (dénommé Finney) qui a ouvert

le robinet d'eau chaude dans une baignoire dans laquelle un aliéné (dénommé Watkins) était en train de se baigner, et qui l'a, de ce fait, ébouillanté à mort. Toute la question est de savoir dans quelle mesure le gardien est responsable de ce décès.

Or, peu après avoir exposé ce cas, Austin traite de la question de la description adéquate de l'acte qu'il s'agit d'excuser, et souligne l'importance de cette description en notant que « la question de savoir quelle excuse nous devrions à proprement parler employer génère de nombreux débats, parce que nous ne nous soucions pas de poser explicitement ce qui est excusé²⁰ ». Nous y reviendrons : toute interrogation relative à notre responsabilité (et donc, en un sens, toute réflexion morale) dépend crucialement de la description que nous faisons de nos actes. Cette question est cruciale juridiquement, politiquement et moralement parlant. Austin indique alors que l'on peut découper ce qui pourrait être considéré comme une unique action de différentes manières, et plus précisément en différentes « sections [*stretches*], phases [*phases*] ou étapes [*stages*] ». Austin commente ces phases et ces étapes, puis il est question des mêmes sections [*stretches*], qui sont celles-là même, notons-le, qui sont mentionnées à la fin de la huitième conférence de *Quand dire, c'est faire* :

On peut généralement diviser ce qui pourrait être qualifié comme une action unique de plusieurs manières distinctes, en différentes sections, ou phases, ou étapes. [...] Les sections aussi sont différentes : un seul terme décrivant ce que quelqu'un a fait peut couvrir une section d'événements plus ou moins longue ; ceux qui sont exclus par la description la plus limitée sont alors appelés « conséquences », « résultats », ou « effets », etc., de son acte. On peut donc ici décrire l'acte de Finney *soit* en disant qu'il a ouvert le robinet d'eau chaude, ce qu'il a fait par erreur, *soit* en disant qu'il ébouillanté Watkins, et ce n'est *pas* par erreur qu'il l'a fait.

Il est tout à fait évident que les problèmes posés par les excuses et ceux posés par les différentes descriptions d'une action sont toujours liés les uns aux autres.²¹

L'intérêt de ce texte pour nous est qu'Austin y lie le(s) problème(s) des différentes descriptions de l'action et le(s) problème(s) des excuses, en faisant apparaître la raison, évidente si l'on y pense (toute la force d'Austin étant que, bien souvent, on n'y pense pas, ou on n'y pense pas de manière assez soutenue), que la manière dont on peut ou doit s'excuser d'une action dépend de la manière dont on la décrit. Or, si le philosophe d'Oxford ne développe pas directement dans ce contexte la question de la juste description d'une action, il nous donne par-

²⁰ « Plaidoyer pour les excuses », p. 200/165.

²¹ *Ibid.*, p. 201/166. Traduction modifiée.

contre de nombreuses indications portant sur les excuses qu'il est pertinent, autorisé ou adéquat de faire valoir dans telle et telle situation – par là même, il traite du problème de la description. Car en commentant le fait que l'on peut décrire l'action de Finney (le gardien sur la sellette) de différentes manières (il a ouvert l'eau chaude ou il a ébouillanté Watkins, en l'occurrence), et en reliant ces différentes descriptions à différentes caractérisations de son acte (accidentel ou non, en l'occurrence), et donc à différentes imputations de responsabilité (et, en l'occurrence, de culpabilité), Austin met en évidence les enjeux moraux (et, en l'occurrence, juridiques) très importants attachés à la question de la juste description d'un acte : dans un cas, on a affaire à un accident, dans l'autre, non.

Description de l'action et excuse que l'on peut émettre à son sujet sont liées. Or, ce que montre Austin dans d'autres parties de son texte est que tous les types d'excuses ne sont pas légitimes pour tous les actes : corrélativement – voilà ce qui nous intéresse ici –, cela montre que tous les types de descriptions ne sont pas légitimes pour tous les actes ! Ce problème est traité au point 5 de l'article : certaines excuses sont inacceptables, car, même si « le contrôle que nous exerçons sur l'exécution de n'importe quel acte n'est jamais tout à fait illimité ; on s'attend habituellement à ce que le contrôle soit délimité assez précisément » : on attend de nous, selon les circonstances, un certain souci et une certaine attention à ce que nous faisons. Et cette attente peut être reliée à une description de notre acte comme incluant ce qui pourrait être sinon considéré comme ses conséquences. Réside ici, selon nous, l'idée essentielle qui doit nous permettre de résoudre l'épineux problème de la circonscription et de l'identification des actes perlocutoires.

Reprenons l'exemple d'Austin : il serait jugé scandaleux, et inacceptable, que de faire valoir, alors qu'on vient de marcher sur un bébé allongé dans son parc, que l'on a agi « par inadvertance ». La raison en est, si l'on suit son analyse, que, lorsqu'il y a un bébé allongé sur le sol d'une pièce, on a le devoir de vérifier que nos gestes ne vont pas le blesser. Il nous semble que l'on peut associer à cette analyse l'idée qu'il serait inacceptable dans un tel cas que de soutenir que l'on a « simplement » traversé la pièce, ou que l'on a simplement mis un pied devant l'autre. On ne peut de ce point de vue se retrancher sur une conception individualiste ou court-termiste de nos actes : on a le devoir, en exécutant nos actes, de prendre en considération leur impact possible, leurs conséquences, sur le bébé qui se trouve dans la pièce. La caractérisation de ce que nous faisons doit inclure ce bébé – nous avons la responsabilité morale de le prendre en compte dans nos actes, de l'intégrer à nos décisions motrices. Une description de notre acte qui exclurait ses conséquences sur le bébé semble interdite, ou du moins illégitime.

Dans le cas de Finney, il peut sembler insuffisant de décrire son action en disant (« simplement ») qu'il a ouvert l'eau chaude, dès lors que le « devoir » du gardien, selon les mots du juge, est non seulement d'ouvrir l'eau chaude, mais de « ne pas faire couler l'eau chaude dans la baignoire pendant que le patient s'y trouvait encore²² ». Ne considérer que le fait qu'il a ouvert l'eau chaude, sans considérer plus avant les conséquences de cet acte, serait, de ce point de vue, un déni du devoir qui lui incombait en tant que gardien. De fait, la réflexion du juge, telle qu'elle est retranscrite dans le jugement porté à notre connaissance par Austin, consiste à se demander, non pas si Finney est coupable d'avoir ouvert l'eau chaude point à la ligne, mais s'il est coupable d'avoir ouvert l'eau chaude *alors que Watkins était encore à l'intérieur du bain* : quelle que soit la réponse apportée, cette question montre que la description de l'acte de Finney *doit inclure*, d'une manière ou d'une autre, la situation de Watkins, dont il avait, statutairement, la garde. Mais bien sûr – la précision est essentielle –, cela ne vaut que parce que cette description s'inscrit dans le contexte d'un procès, et d'un procès suscité par la mort de Watkins. Il est clair que, non seulement d'autres circonstances de l'action, mais un autre contexte discursif auraient exigé une autre description.

Résumons l'enseignement que l'on peut tirer de l'analyse de philosophie de l'action que nous venons de développer. De même que tous les types d'excuse ne sont pas recevables dans toutes les situations, de même tous les types de description d'un acte (incluant une plus moins grande série de « ses conséquences ») ne sont pas également légitimes dans toutes les situations. Semblent notamment déterminantes, en l'espèce, notre fonction au moment où nous agissons et les responsabilités qui nous incombent dans la situation en question, en particulier à l'égard des choses ou des personnes auxquels nous avons occasionné des dommages – dommages qui sont précisément à l'origine de la description de l'acte qui est en question.

Tâchons à présent de tirer les implications de tout ceci pour notre analyse du perlocutoire. Le perlocutoire est, d'un certain point de vue, le même acte que le locutoire et l'illocutoire, mais décrit de telle sorte qu'il inclut ce qui serait considéré comme des conséquences de l'acte du point de vue de l'illocutoire. Notre question était : quelles conséquences de l'acte sont intégrées à sa définition au niveau du perlocutoire ? Nous l'avons vu, le caractère correct ou non de cette intégration semble devoir dépendre des circonstances de l'acte, des raisons pour lesquelles nous cherchons à le caractériser, et des conventions

²² *Ibid.*, p. 196/160.

attachées à ces circonstances et à ces raisons. Dans tous les cas, la bonne question à se poser semble être : à quelles conséquences de notre acte sommes-nous censés, dans ce contexte, et en vertu de notre statut et de la situation, faire attention ?

Un problème pourtant. Car si toutes ces considérations sont, selon nous, pertinentes, elles pourraient nous engager à minorer la différence entre les dimensions illocutoire et perlocutoire de l'acte de parole. Elles contribueraient à brouiller ainsi ce qu'Austin, en développant son analyse des actes de parole, voulait précisément dénouer. Il l'a exprimé à plusieurs reprises, et cela a été souvent commenté : au cœur de la perspective des actes de parole, il y a l'importance conférée à la nécessité de distinguer les types d'échec possible, et donc les niveaux d'analyse de chaque acte. Tous les échecs ne se valent pas, toutes les attentes non plus. Démêler ces différents niveaux d'échecs et ces différents niveaux d'attente ne revient évidemment pas à nier qu'il s'agisse dans tous les cas d'échecs, et qu'il y ait dans tous les cas des attentes légitimes – mais cela permet de hiérarchiser nos responsabilités, d'une manière qui, loin de nous déresponsabiliser, peut tout simplement nous aider à agir de manière responsable dans un monde infiniment complexe où le risque d'échec est constant et multiforme.

Ainsi, lorsqu'Austin analyse de plus près la difficile question de la distinction entre illocutoire et perlocutoire, il insiste sur le point suivant : contrairement à ce que les éléments d'analyse relevant de la philosophie de l'action que nous avons convoqués peuvent laisser penser, on ne peut traiter de la même manière illocutoire et perlocutoire, comme si dans les deux cas, nous intégrions dans l'acte initié par la réalisation d'un discours des conséquences plus ou moins vastes.

[N]ous devons rejeter l'idée suggérée plus haut (bien que non formulée) et selon laquelle l'acte illocutoire serait une *conséquence* de l'acte locutoire ; et même l'idée que ce qui est impliqué par le lexique des illocutions indique une référence *supplémentaire* à quelques-unes des conséquences du locutoire. [...] [P]ar l'emploi du lexique de l'illocution, nous faisons référence non aux conséquences (du moins au sens ordinaire) du locutoire, mais aux conventions des valeurs illocutoire – lesquelles concernent les circonstances particulières de l'énonciation.²³

Ainsi, mais c'est une évidence, ce qui est consubstantiel à l'acte que nous réalisons n'est évidemment pas du même ordre, tant d'un point de vue théorique que pratique, que ce que nous risquons de faire par le fait d'agir ainsi. Ce qu'a voulu montrer Austin, et qu'il serait

²³ *Quand dire, c'est faire*, p. 114/123.

dommageable selon nous de perdre de vue, est que le premier niveau d'analyse est distinct du second. L'évaluation du risque, et de la responsabilité, ne peut être la même dans ces deux cas.

Ainsi, ce qui fait l'unité d'un acte de parole, ou d'un acte de discours, c'est donc moins le moyen de cet acte, dont on a vu qu'il constituait un critère tout à la fois inexact et insuffisant, mais c'est l'ensemble des effets conventionnellement attachés à la mise en œuvre de ce que l'on appelle « le langage ». Austin nous le dit : un mot, ce n'est ni un son, ni la conséquence de l'émission d'un son... c'est une entité dotée conventionnellement du pouvoir de signifier. Mais alors, en quel sens le perlocutoire constitue-t-il bien un acte de parole ? Le fait est que certains risques sont associés *conventionnellement* à nos actes de parole. Pour reprendre un exemple richement commenté dans les media ces derniers mois, faire un compliment sur son apparence à une femme peut être interprété comme un acte sexiste, et comporte donc un risque que tout locuteur se doit de prendre en considération. A présent, nul n'est plus censé l'ignorer. Inversement, il semble que le fait que la personne qui injurie son ami soit responsable des dommages que cet ami, en sursautant, aurait pu causer est bien plus sujet à caution – cela dépend, en toute état de cause, des circonstances précises de la scène, de la fréquentation de la rue, de la visibilité des deux amis, etc. Nous tombons évidemment ici sur un problème très épineux, infiniment complexe et ramifié : quelles sont les conventions attachées à notre usage du langage ? En débattre est l'affaire d'une grande partie de nos vies.

Si le perlocutoire est bien un acte de parole, la raison en est que nos actes de parole, ou nos actes de dire comme les appelle aussi Austin, comme tous les actes, mais pas moins que les autres, engagent notre responsabilité au-delà de ce que nous faisons intrinsèquement en les réalisant : en les faisant, et toujours selon les circonstances, nous avons le devoir de prendre garde à un certain nombre de conséquences possibles de nos actes, nous avons une responsabilité à l'égard d'un certain nombre de risques qui leur sont associés.

De ce point de vue, le perlocutoire n'est pas *spécifiquement linguistique*, dans la mesure où ce qui nous permet de le caractériser et de l'identifier comme l'acte qu'il est n'est pas spécifique au langage. Aucune analyse du langage ne pourra jamais permettre, à ce titre, de « faire le tour » du perlocutoire, ou de proposer une étude systématique de ses différentes valeurs, sur le modèle de ce qu'Austin se propose de faire pour l'illocutoire. Ainsi, le perlocutoire n'est pas un objet central de la philosophie du langage, ou de l'analyse linguistique, *si l'on considère* (la précision est cruciale), dans un souci par exemple de répartition du travail philosophique, que celle-ci comme celle-là doivent d'abord prendre pour objet ce qui relève spécifiquement du langage. Et pourtant le perlocutoire relève bien la philosophie du langage de plein droit, dès lors que nos actes de parole sont des actes, et qu'ils s'insèrent à ce titre dans la

grande économie des actions louables ou repréhensibles, maladroites ou bien exécutées, intentionnelles ou non délibérées, etc.

Objet frontière, le perlocutoire est la marque de l'insertion du langage dans la grande affaire de l'action, et du risque, ouvert et non délimitable, qu'elle emporte inévitablement. Et si tel est le cas, la raison n'en est pas que le perlocutoire, et donc l'acte de parole, intégrerait en lui toutes ses conséquences possibles – la raison n'en est donc pas que tout acte de parole constituerait un saut dans le vide de l'indétermination du futur, une porte ouverte vers l'échec inévitable ou le succès imprévisible. Au contraire, si tel est le cas, la raison en est que les attentes que nous avons à son sujet sont (ou doivent être), *comme toutes nos attentes*, relativement délimitées, circonstanciellement définies. Certes, le geste théorique qui consiste à refuser que l'analyse des actes de parole intègre en elle toutes les conséquences possibles de nos actes de parole est le plus souvent associé à une certaine méfiance à l'encontre du perlocutoire. Nous pensons au contraire que c'est précisément ce refus qui nous donne le moyen de comprendre le perlocutoire comme constituant pleinement un acte de parole : c'est bien parce que nos attentes en termes d'attention sont circonstanciellement suffisamment délimitées lorsqu'il s'agit d'actes de parole qu'il nous est possible d'en proposer une caractérisation au niveau perlocutoire, d'englober, en somme, certaines séquences d'événements pour en faire « un acte perlocutoire ». Le perlocutoire, pour être consistant en tant qu'objet de philosophie du langage, doit être circonscrit, il doit être, en ce sens précis, modeste.